Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 800

Rubrik: Énergie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

L'étain-symbole

en place, à l'échelle planétaire. Et par la volonté des pays «consommateurs», c'est-à-dire industrialisés. D'abord, il s'agit pour eux de retarder encore — ou si possible d'empêcher — la ratification de l'accord multiproduits proposé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Comment voulez-vous constituer un fonds commun de 18 produits (dont l'étain) quand un stock régulateur ne parvient pas à régulariser un seul marché?
Par ailleurs, l'image de cette belle institution de la place financière et commerciale londonienne qu'est la Bourse des métaux en a pris un sérieux coup. Déjà, le volume des transactions sur les autres métaux non ferreux a diminué de moitié depuis la fermeture du comptoir de l'étain. Au profit de New York bien sûr, où le commerce des matières premières minérales tend à se concentrer dangereusement. Le vieux continent ne pèse plus lourd sur les marchés mondiaux: il ne restera bientôt plus qu'un marché du sucre blanc à Paris (d'ailleurs fermé pour spéculations scandaleuses au milieu des années septante). Et Londres conservera le thé, un commerce très particulier, où les cours ne se fixent pas en hurlant à la corbeille, mais en négociant poliment dans les salons.

Autrefois symbole d'un commerce bien organisé sous l'égide d'un accord-modèle, le marché de l'étain est devenu un lieu d'affrontements sauvages — comme tous les «spots markets», du pétrole à Rotterdam ou de l'or à Hong Kong. Et l'étain lui-même représente bien le sort cruel fait aux produits livrés par des pays endettés ou commercialisés sur des places en déclin. **Y. J.**

DOSSIER DE L'ÉDITO

La Suisse et l'étain

Après avoir longuement observé la situation, la Suisse a rejoint les rangs des pays consommateurs membres du Sixième Accord international sur l'étain. C'est à l'unanimité que les Chambres fédérales en ont décidé la ratification, le 8 octobre 1982, soit après un été particulièrement chaud sur le marché de l'étain (cf. DP 645/15.7.1982).

A la lumière des événements récents survenus à la Bourse londonienne des métaux, il vaut la peine de relire certains passages du Message, daté du 20 janvier 1982, par lequel le Conseil fédéral proposait l'adhésion au Sixième Accord.
«Les structures de production et de consommation de l'étain représentent les conditions quasi idéales pour un cartel de producteurs.» (*Message*, ch. 14.)
«Dans le cadre du programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, l'accord sur l'étain revêt une importance particulière, et ce à deux points de vue. Tout d'abord, il représente pour un grand nombre de matières premières un modèle de stabilisation des marchés mondiaux par un stock régulateur qui a fait ses preuves dans la pratique. Ensuite, il constitue un des piliers de la mise en œuvre et du fonctionnement du Fonds commun pour les produits de base.» (Loc. cit.)

«Pour un produit de base tel que l'étain, la sécurité de notre approvisionnement dépend essentiellement du bon fonctionnement et de la transparence du marché mondial, d'une base d'approvisionnement aussi large que possible, ainsi que de stocks suffisants. Il importe également que les prix à la production soient raisonnables, car ils contribuent à maintenir la stabilité politique, la prospérité économique et un climat d'investissement favorable dans les pays exportateurs et, partant, un approvisionnement régulier du marché. Etant donné que l'accord international sur l'étain influe de manière positive sur ces différents facteurs, notre adhésion augmenterait la sécurité de notre approvisionnement.» (*Message*, ch. 15.)

Pour les angoissés: les réserves d'étain stockées en Suisse correspondent à plus de six mois de consommation normale — sans compter les possibilités de substitution. Et pour les économes: la qualité de membre de l'accord lui coûte une contribution de l'ordre de vingt-cinq à trente mille francs par an aux frais administratifs du Conseil international de l'étain. Et une contribution, partiellement versée en 1983, de deux à trois millions à la constitution du stock régulateur.

ÉNERGIE

Près de 24% d'économie

Alors que les producteurs d'électricité continuent de tirer la sonnette d'alarme et nous prédisent un sombre avenir énergétique si la construction de centrales nucléaires ne se poursuit pas — voir la nouvelle campagne publicitaire de la Fédération romande pour l'énergie — il faut inlassablement répéter que les économies d'énergie constituent la source énergétique la plus abondante et la plus économique.

Depuis le 1er juin 1980 le canton de Bâle-Campagne dispose d'une loi sur l'énergie. Accueillie avec scepticisme et parfois ironie — on ne contrôle pas la consommation énergétique avec des articles de loi, les administrés sont excédés par la multiplication des règlements — cette œuvre de pionnier porte ses fruits. Pour preuve les résultats

d'une enquête commandée par le Département cantonal des transports publics et l'Office fédéral de l'énergie à un institut indépendant et portant sur les effets de certaines dispositions de la Loi sur l'énergie.

Pas question d'entrer ici dans tous les détails techniques de ce rapport qui devrait intéresser l'ensemble des autorités cantonales et communales, les spécialistes de l'énergie, les propriétaires immobiliers comme les associations de locataires («Erfolge sind messbar», adresse utile: Office de l'environnement et de l'énergie, Rheinstrasse 29, 4410 Liestal, tél. 061/96 55 24).

Retenons simplement que le décompte individuel des frais de chauffage, obligatoire pour les immeubles locatifs neufs de plus de cinq logements dès 1980 et pour les immeubles anciens dès cet automne, a eu des effets substantiels: en moyenne on a pu constater une économie de 13,8% au cours de la première année et de 23,7% à partir de la deuxième année.
Parallèlement, le Grand Conseil a été saisi du deuxième rapport sur l'application de la Loi sur l'énergie et sur les mesures d'économie dans le parc immobilier de l'Etat. Une mine d'informations pour les collectivités qui hésitent encore à prendre les mesures nécessaires ou qui appliquent sans conviction les règlements qu'elles ont édictés.

En Suisse, et tout particulièrement en Suisse romande, les collectivités publiques, par le biais des sociétés productrices d'électricité et des services industriels, dépensent beaucoup pour convaincre l'opinion de la nécessité de développer la production d'énergie. On aimerait voir la même ardeur et la même conviction à prendre les mesures simples et efficaces qui permettraient d'économiser le multiple des besoins futurs qu'on nous prédit. Il est vrai que la meilleure manière de valider ces prévisions, c'est encore de ne rien faire.

TIERS MONDE

L'expérience du hasard

Passionnant numéro de «Vers un développement solidaire» (n° 81, novembre 1985), trimestriel de la Déclaration de Berne, sur le tiers monde et l'école (adresse utile: case postale 81, 1000 Lausanne 9). Trois expériences conduites par des enseignants et des élèves et qui laisseront certainement des traces plus durables que tous les discours et toutes les images-chocs habituels.
A Genève, 35 élèves d'une école primaire ont vécu concrètement l'injustice et la faim durant une journée. Les deux classes se sont retrouvées sur un terrain vague. Tirés au hasard, un quart de l'effectif a représenté le camp des «riches», les trois autres quarts celui des «pauvres». Les pique-niques de chaque enfant, mis en commun, ont été redistribués aux deux camps selon la clé de répartition qui prévaut effectivement dans les rapports entre le tiers monde et le monde développé. Cris et grincements de dents chez les «défavorisés», tentative d'arracher de force la nourriture aux «nantis». Et en définitive une prise de conscience très concrète qui, après trois mois de travail suivi en classe, s'exprime par une perception toute différente de ce que sont les droits fondamentaux de l'enfant:

avant	*après*
- regarder la TV le soir	- avoir un abri
- se coucher quand on veut	- être aimé de ses parents
- jouer après l'école	- ne pas être battu
- ne pas être obligé d'aller en colonie	- être vêtu convenablement

A Genève encore, une quinzaine sur la faim organisée au départ par quelques enseignants et une dizaine d'élèves du collège de Saussure: exposition, films, témoignages, table ronde, spectacle de variétés, intégration du problème de la faim dans différents cours. Et l'action se poursuit par un soutien à une coopérative agricole de l'Amazonie péruvienne.
Enfin, l'étonnante expérience d'une classe de primaire supérieure de Préverenges qui a vécu, trois semaines durant, dans une petite ville de Burkina Fasso.

SOCIALISME RELIGIEUX

Point de repère

Le marché de la petite presse est marqué par de nombreux changements qui font oublier les publications résistant aux modes et au temps. Ainsi, Der Aufbau, *périodique suisse pour le droit, la liberté et la paix, paraît depuis bientôt 66 ans. Edité par un groupe d'amis du journal, il constitue l'organe de la «Neue religiös-soziale Vereinigung» (Nouvelle association sociale religieuse). Pour rééquilibrer ses comptes, les éditeurs ont lancé un appel aux lecteurs: 190 personnes ont répondu, ce qui a permis de récolter 20 630 francs. Ce modeste bimensuel de huit pages A4 — sans publicité — est ainsi sauvé.*
Quelques informations pour situer un courant de pensée qui occupe une place bien marquée en Suisse alémanique — et ceci depuis longtemps:
Der Aufbau *a été créé par le Professeur Leonhard Ragaz, théologien zurichois (1868-1945). L'an dernier s'est ouvert à Darmstadt (Allemagne) un institut consacré à l'œuvre de ce «prophète»; en préparation, l'édition de cette œuvre en douze volumes.*
Le fils de Leonhard Ragaz, Jakob, auteur d'une thèse de doctorat en allemand sur le mouvement ouvrier en Suisse romande, ancien collaborateur et directeur des Archives sociales de Zurich, vient de mourir. Ex-rédacteur de Der Aufbau, *il a également collaboré à la mise en ordre de l'héritage intellectuel de son père.*